

Le sentier côtier de Doëlan, à Clohars-Carnoët, au cœur d'une controverse

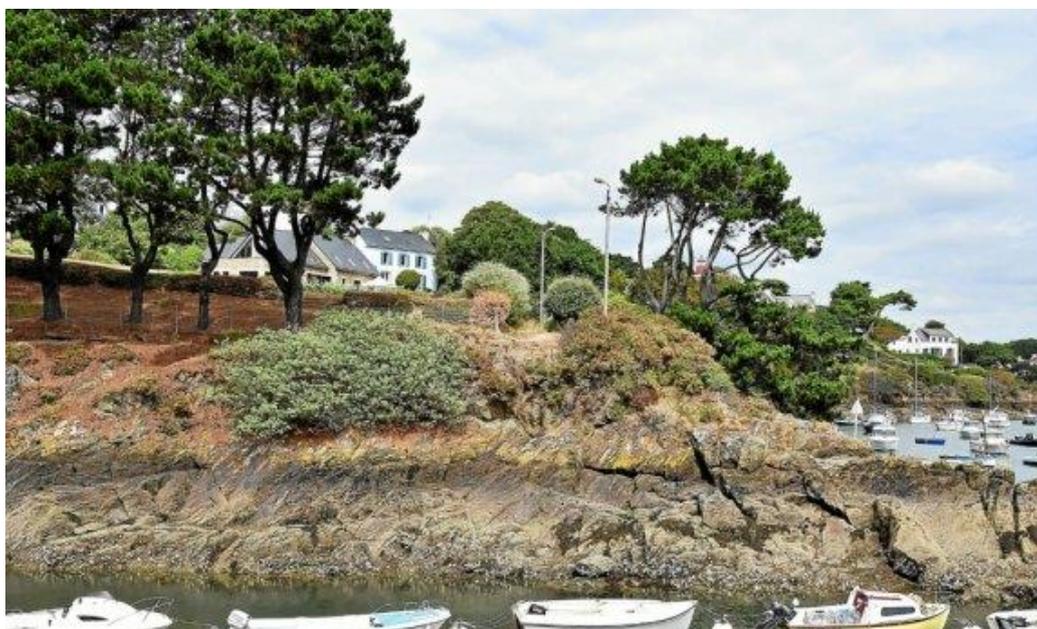


La section dans l'anse de Stervinou, à Clohars-Carnoët, est interdite mais rien n'empêche le passage.
(Le Télégramme/Pauline Le Diouris)

Depuis l'éboulement d'une partie du sentier côtier en février 2018, les avis divergent sur l'avenir de la portion dans l'anse de Stervinou à Clohars-Carnoët. L'association Doëlan Clohars Environnement appelle à manifester jeudi 25 août.

Les débats autour de la portion du sentier côtier de Doëlan, dans l'anse de Stervinou, à Clohars-Carnoët, sous le restaurant « Le Trois-Mâts » ne sont toujours pas clos. En 2018, un éboulement a été constaté à cet endroit. Depuis, un arrêté a été pris pour contourner cette partie du chemin et interdit même l'accès.

L'association Doëlan Clohars Environnement (DCE) souhaite que le chemin soit enfin réhabilité et se bat depuis plusieurs années. Ses membres ont décidé de repartir au combat en organisant une manifestation, jeudi 25 août, à 11 h. Il y a déjà un an, ils alertaient sur le manque d'entretien du sentier et sur leurs craintes de le voir fermer définitivement. Une pétition, qui avait collecté autour de 6 000 signatures, avait été lancée et concernait une plus longue portion du sentier.



Le sentier côtier se poursuit jusqu'à la maison de Benoîte Groult.
(Le Télégramme / Pauline Le Diouris)

« Le sentier est certes étroit mais la roche est solide »

Un an plus tard, l'arrêté est toujours en cours. Mais plus aucune barrière ou panneau ne gênent la circulation des nombreux promeneurs. « Tout est systématiquement arraché », indique Jacques Juloux, maire. « Un diagnostic technique clair de l'établissement public Cerema a été réalisé entre 2021 et 2022. Le sentier est certes étroit mais la roche est solide. En 2018, c'est l'éboulement d'un contrefort qui s'est produit, contrefort réalisé par la main des hommes, comme à bien d'autres endroits. Le Cerema indique qu'il faut entretenir les contreforts et qu'il est possible de rétablir le sentier comme il était, pour un coût raisonnable », fait savoir la CDE et pourtant « la municipalité de Clohars-Carnoët ne veut pas pérenniser le sentier côtier sous le restaurant des « Trois Mâts », dénonce-t-elle.

« Pour enlever le statut SPPL (servitude de passage des piétons le long du littoral) à cette partie de sentier, la municipalité devra conduire une enquête publique. DCE s'y opposera. On considère qu'il est possible de sauver le sentier côtier de Stervinou en reprenant une des propositions du Cerema », assurent les membres de l'association.



Le sentier côtier se poursuit jusqu'à la maison de Benoîte Groult.

(Le Télégramme / Pauline Le Diouris)

« Cette portion est dangereuse »

Jacques Juloux, maire de Clohars-Carnoët, a, lui, retenu que le rapport du Cerema explique que cette portion « est dangereuse et qu'une déviation est possible. Le rapport dit effectivement que l'on peut maintenir le sentier à cet endroit mais qu'il faudra prévenir les promeneurs que c'est à leurs risques et périls. La commission municipale Économie et environnement a émis un avis à l'unanimité contre la réouverture. Le centre de secours s'y oppose aussi. Un enfant de 2 ans a chuté récemment. Moi, je ne peux pas prendre ce risque », conclut le maire.

Par sa situation, au ras des maisons, il n'est pas possible de l'élargir. C'est aussi, comme le rappelle Jacques Juloux, un chemin, du fait de sa proximité avec les cafés, emprunté par des promeneurs non aguerris. « Ce qui le rend d'autant plus dangereux », conclut-il. La mairie fera bien les travaux de consolidation mais pas plus. « Nous n'aurions de toute façon pas eu la subvention de l'État pour entreprendre plus car on nous fait comprendre que cela aurait été disproportionné. Je sais qu'il y a un usage ancestral mais il n'est plus adapté », confirme-t-il.